



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

lieux de mémoire

Question écrite n° 102746

Texte de la question

M. François Loncle attire l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur les menaces pesant sur la conservation du site d'Auschwitz-Birkenau situé en Pologne, en raison des ravages causés par le temps et par une fréquentation en très forte augmentation. En dix ans, le nombre de visiteurs a presque triplé, passant de 500 000 à 1,4 million : même si elle pose des problèmes d'accueil, cette affluence témoigne de la vivacité du devoir de mémoire à l'égard de toutes les victimes du génocide perpétré par les nazis. L'entretien de ce vaste site, couvrant une superficie de 200 hectares, soulève des problèmes techniques et financiers. Inscrit en 1979 au patrimoine mondial de l'Unesco, Auschwitz-Birkenau est le plus grand camp de concentration et d'extermination installé par le régime nazi en Europe occupée : plus de 1 100 000 personnes, dont 90 % étaient juives, y ont été assassinées. Il comporte 155 bâtiments en bois et en brique, ainsi que 300 ruines, notamment les chambres à gaz et les fours crématoires dynamités par les SS avant leur fuite. Il y a en outre les amas d'effets personnels confisqués aux déportés : au total, plus de 100 000 objets dont des valises, des chaussures, des lunettes, des bols, des brosses à dents, des cartes d'identité, des photographies, des brosses... En dehors de la restauration des baraquements construits en matériau périssable, en particulier les 45 baraques restantes de Birkenau (dit Auschwitz II) où s'entassaient des centaines de prisonniers répartis sur trois niveaux de couchettes, le problème le plus délicat réside dans la conservation des deux tonnes de cheveux en cours de désintégration, qui étaient prélevés sur les détenus et servaient à la confection de toiles de draps. Afin de préserver Auschwitz, il est urgent d'entreprendre d'importants travaux qui s'étaleront sur deux décennies. Le directeur du site, un historien polonais, a lancé un appel international pour réunir les financements nécessaires. L'Allemagne s'est aussitôt engagée à fournir 60 millions d'euros sur cinq ans ; les États-Unis et l'Autriche ont également annoncé de substantielles contributions. La ville de Paris apportera 310 000 euros. Il lui demande quelles sont les intentions du Gouvernement français qui, pour l'instant, ne s'est pas prononcé sur le sujet.

Texte de la réponse

Le ministre de la culture et de la communication est conscient de la situation préoccupante du site d'Auschwitz-Birkenau, l'un des camps de concentration témoin de la barbarie nazie et de la plongée de l'Europe dans la nuit du totalitarisme. Ce lieu de mémoire pour l'humanité souffre aujourd'hui de conditions climatiques rigoureuses et de l'état d'abandon des témoignages matériels de ce passé qui ne peut pas passer, horizon indépassable de la mémoire européenne. À l'initiative de plusieurs grandes figures, avec l'aval du Conseil international d'Auschwitz, une Fondation Auschwitz-Birkenau bénéficiant de financements internationaux est appelée à voir le jour. À la suite de plusieurs partenaires européens et d'autres contributeurs internationaux, la France a décidé, à la suite d'une réunion ministérielle organisée le 16 novembre dernier par le cabinet du Premier ministre, de contribuer à ce fonds international, chargé de garantir l'intégrité et la préservation de ce lieu, à hauteur de plusieurs millions d'euros.

Données clés

Auteur : [M. François Loncle](#)

Circonscription : Eure (4^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 102746

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 7 juin 2011

Question publiée le : 22 mars 2011, page 2616

Réponse publiée le : 6 décembre 2011, page 12815